

32	15	16	17	18	19	
	P	A1	B1	4	5	20
31	14	26 MAI 2016			6	21
30	13				7	22
29	12	11	10	9	8	23
	28	27	26	25	24	

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE
DU BURUNDI (B.R.B)**

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS AU
31 DÉCEMBRE 2015**

TABLE DES MATIERES

CONTENU	PAGES
Informations générales sur la Banque de la République du Burundi	2
Rapport du Comité de Direction	3 - 4
Déclaration des responsabilités des membres du Comité de Direction	5
Rapport des Auditeurs Indépendants	6 - 7
État du résultat global	8
État de la situation financière	9
État des variations des capitaux propres	10 - 11
Tableau des flux de trésorerie	12
Notes aux états financiers	13 - 50

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI****SIEGE SOCIAL**

Avenue du Gouvernement
B.P 705
Bujumbura
République du Burundi

AGENCES

Agence Ngozi
B.P 4
Ngozi
République du Burundi

Agence Gitega
B.P 107
Gitega
République du Burundi

AUDITEURS EXTERNES

Grant Thornton
Ebene Tower
52 Cybercity
Ebène 72201
République de Maurice

AVOCATS

BANZUBAZE Sylvestre
37 Avenue de la Révolution
B.P 3031
Bujumbura
République du Burundi

KIYUKU Salvator
Immeuble Wege
B.P 335
Bujumbura
République du Burundi

SIZIMWE K. Sixte
Avenue de Grèce, Immeuble NKAMICANTYE
B.P 6520
Bujumbura
République du Burundi

SEGATWA Fabien & Associés
Avenue NGENDANDUMWE
Immeuble GATOGATO
2^{ème} Etage
B.P 6024
Bujumbura
République du Burundi

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction soumet son rapport ainsi que les états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2015 qui présentent la situation financière de la Banque de la République du Burundi ('la Banque' ou 'la Banque Centrale').

ACTIVITÉS PRINCIPALES

La Banque a pour mission principale de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire en vue de préserver la valeur de la monnaie et d'en assurer la stabilité. Pour ce faire, elle a la responsabilité d'assurer la liquidité, la solvabilité et de veiller au bon fonctionnement du marché monétaire, du marché de change et du système bancaire et financier en général.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat pour l'exercice 2015 est repris à la page 8.

LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Au cours de l'exercice et jusqu'à la date de ce rapport, les membres du Conseil Général sont les suivants:

		Début de mandat	Fin du mandat
Jean CIZA	Président et Gouverneur	9 août 2012	-
Melchior WAGARA	Premier Vice Gouverneur	6 janvier 2011	-
Aimee Laurentine KANYANA	Deuxième Vice Gouverneur	6 janvier 2011	25 août 2015
Annonciata SENDAZIRASA	Deuxième Vice Gouverneur	25 août 2015	-
Léon NIMBONA	Membre	13 mars 2006	-
Jacques NGENDAKUMANA	Membre	7 avril 2011	-
Eloi RUGERINYANGE	Membre	7 avril 2011	-
Melchiade NZOPFABARUSHE	Membre	7 avril 2011	-
Florence NSHIMIRIMANA	Membre	27 août 2013	-

COMITÉ DE DIRECTION

Au cours de l'exercice et jusqu'à la date de ce rapport, les membres du Comité de Direction sont les suivants:

		Début de mandat	Fin du mandat
Jean CIZA	Président et Gouverneur	9 août 2012	-
Melchior WAGARA	Premier Vice Gouverneur	6 janvier 2011	-
Aimee Laurentine KANYANA	Deuxième Vice Gouverneur	6 janvier 2011	25 août 2015
Annonciata SENDAZIRASA	Deuxième Vice Gouverneur	25 août 2015	-

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**COMITÉ D'AUDIT**

Les membres du comité d'audit de la Banque de la République du Burundi sont les suivants:

Léon NIMBONA
Eloi RUGERINYANGE
Florence NSHIMIRIMANA

Début de mandat
15 décembre 2006
7 avril 2011
27 août 2013

AUDITEURS

Grant Thornton, Ile Maurice, a été reconduit, durant l'exercice 2013, comme auditeurs externes de la Banque pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Par Ordre du Comité de Direction

GOUVERNEUR

Date:

01/06/2016

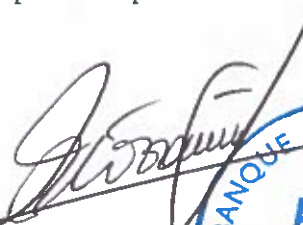


BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**DECLARATION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**


La loi N° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi exige que les membres du Comité de Direction préparent pour chaque exercice les états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation de la Banque à la fin de l'exercice et des résultats des activités de la Banque à cette date. Il est aussi responsable de veiller à la sauvegarde du patrimoine de la Banque.

Les membres du Comité de Direction assument la responsabilité des états financiers annuels qui ont été préparés sur base des politiques comptables appropriées, justifiées par des estimations et jugements raisonnables et prudents, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi que les exigences de loi N° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi. De l'avis des membres du Comité de Direction, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la Banque et de ses résultats. En outre, les membres du Comité de Direction assument la responsabilité de la tenue des livres comptables, sur base desquels les états financiers sont préparés, ainsi que des systèmes adéquats du contrôle interne.

Les membres du Comité de Direction ne sont pas au courant des facteurs qui pourront empêcher la continuité de la pleine exploitation pour au moins douze mois dès la date de soumission de cette déclaration.


Gouverneur

Date: 01/06/2016





RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République du Burundi (BRB), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Comité de Direction pour les états financiers

Le Comité de Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière et aux exigences de la loi N° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exemptés d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité de Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité de Direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles de déontologie et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de la Banque relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de la Banque. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour exprimer notre opinion avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Créances sur l'Etat

Comme décrite à la Note 13 des états financiers, les créances sur l'État au 31 décembre 2015 s'élevaient à BIF 641,724,669,148 et sont constituées de la « dette extraordinaire de l'État », du « crédit spécial », des « avances ordinaires 2012 consolidées » et des avances ordinaires accordées à l'État durant les exercices 2014 et 2015.



RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI (SUITE)

AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Fondement de l'opinion avec réserve (Suite)

Créances sur l'Etat (Suite)

Pendant les exercices 2014 et 2015, suite aux tarissements des appuis budgétaires, la Banque Centrale a régulièrement accordé des avances à l'Etat pour atteindre un montant total de BIF 273,246,030,658 à la fin de l'exercice 2015. Par ailleurs, il est prévu que la Banque Centrale continue d'accorder des avances à l'Etat durant l'exercice 2016. En effet, la loi des finances pour l'exercice 2016, en son article 3, prévoit encore un appui budgétaire de la Banque Centrale à hauteur de BIF 119,107,019,535.

L'accroissement régulier des avances accordés par la Banque Centrale à l'Etat et l'incertitude sur leurs remboursements augmentent considérablement le risque de crédit, le risque de liquidité et affectent ainsi la trésorerie.

Non-conformité avec l'article 18 de la Convention entre l'État et la Banque de la République du Burundi portant sur la fonction de caissier de l'État

L'article 18 de ladite convention fixe le solde débiteur du Trésor envers la Banque Centrale pour une période maximale de 7 ans, à compter de 2009. Au vu du montant significatif des avances ordinaires au 31 décembre 2015 et de l'appui budgétaire prévu de la Banque Centrale pour l'exercice 2016, nous sommes d'avis que la Banque Centrale ne pourra se conformer à l'article mentionné ci-haut.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de la République du Burundi (BRB) au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) applicables aux opérations de la Banque et à la loi N°1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi.

Grant Thornton
Experts comptables

K.RAMCHURUN, FCCA
Associé

Date: 01/06/2016

EBÈNE 72201, RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Grant Thornton Mauritius is a member firm of Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL and the member firms are not a worldwide partnership. Services are delivered by the member firms. GTIL and its member firms are not agents of, and do not obligate, one another and are not liable for one another's acts or omissions.

Please see www.gtmu.com for further details.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015 BIF'000</u>	<u>31 décembre 2014 BIF'000</u>
Intérêts perçus	5	20,952,663	17,062,554
Intérêts payés	6	(92,364)	(184,404)
Intérêts nets		20,860,299	16,878,150
Frais et commissions nets	7	312,805	285,225
Produits nets sur opérations de change		4,189,351	4,489,797
Autres produits d'exploitation	8	1,192,611	1,531,682
Produits nets avant charges d'exploitation et résultat sur fluctuation de change		26,555,066	23,184,854
Charges d'exploitation	9	(26,113,329)	(22,755,386)
Résultat sur fluctuation des cours de change		(5,213)	7,118,051
Résultat net pour l'exercice		436,524	7,547,519
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Profit à la réévaluation des biens immobiliers	17 (a)	-	31,331,282
<i>Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net</i>			
Autres éléments du résultat global de l'exercice		-	-
		-	31,331,282
Résultat global total pour l'exercice		436,524	38,878,801

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Notes	31 décembre 2015 BIF'000	31 décembre 2014 BIF'000	1 janvier 2014 Retraité BIF'000
ACTIF				
Caisse		24,263,145	6,925,696	11,237,318
Avoirs extérieurs	10	195,458,828	485,022,348	496,397,143
Provisions versées pour crédits documentaires	11	101,176	7,285,078	4,768,469
Quote-part au FMI	12	172,738,997	173,204,308	183,446,355
Créances sur l'État	13	641,724,669	448,063,605	396,574,294
Créances sur les banques	14	21,800,000	2,000,000	-
Titres de participation	15	-	-	-
Autres actifs	16	39,799,809	32,546,853	16,702,181
Immobilisations corporelles	17(a)	44,092,159	43,607,604	11,243,924
Immobilisations incorporelles	17(b)	325,469	277,298	210,452
TOTAL DE L'ACTIF		1,140,304,252	1,198,932,790	1,120,580,136
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Circulation fiduciaire	19	230,723,055	233,280,418	211,683,709
Dépôts du secteur Gouvernemental	20	193,555,972	188,051,258	170,694,500
Banques et autres institutions financières	21	88,171,694	122,755,336	90,520,712
Dépôts divers	22	8,032,936	11,612,789	9,568,664
Engagements envers le FMI	23	524,205,130	542,504,827	575,949,344
Engagements extérieurs	24	2,541,062	2,441,808	3,119,319
Autres passifs	25	4,792,767	8,546,863	8,183,198
TOTAL DU PASSIF		1,052,022,616	1,109,193,299	1,069,719,446
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		11,000,000	11,000,000	11,000,000
Fonds de réserves générales	18	38,426,594	37,997,129	37,997,129
Réserves spéciales	18	1,863,561	1,863,561	5,672,104
Réserves au titre de l'écart de change	18	5,223,675	-	9,578,845
Réserves au titre de la réévaluation des immobilisations corporelles	17(a)	31,331,282	31,331,282	-
Résultat à affecter		436,524	7,547,519	(13,387,388)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		88,281,636	89,739,491	50,860,690
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1,140,304,252	1,198,932,790	1,120,580,136

Les états financiers repris aux pages 8 à 150 ont été approuvés par le Conseil Général le 29/06/2016 et ont été signés pour son compte par:

Gouverneur, Président du Conseil Général



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
POUR EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Capital social BIF'000	Fonds de réserves générales BIF'000	Réserves spéciales BIF'000	Réserves au titre de l'écart de change BIF'000	Réserves au titre de la réévaluation des immobilisations corporelles BIF'000	Résultat à affecter BIF'000	Total BIF'000
Capitaux propres au 1 janvier 2015	11,000,000	37,997,129	1,863,561	-	31,331,282	7,547,519	89,739,491
Provision imputée en réserve	-	429,465	-	-	-	(429,465)	-
Provision imputée en réserve au titre de l'écart de change	-	-	-	5,223,675	-	(5,223,675)	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec l'actionariat	11,000,000	38,426,594	1,863,561	5,223,675	31,331,282	1,894,379	89,739,491
Intéressement au personnel de la Banque (Note 26)	-	-	-	-	-	(1,894,379)	(1,894,379)
	11,000,000	38,426,594	1,863,561	5,223,675	31,331,282	-	87,845,112
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	436,524	436,524
Autres éléments de résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global total de l'exercice	-	-	-	-	-	436,524	436,524
Capitaux propres au 31 décembre 2015	11,000,000	38,426,594	1,863,561	5,223,675	31,331,282	436,524	88,281,636

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)
POUR EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Capital social BIF'000	Fonds de réserves générales BIF'000	Réserves spéciales BIF'000	Réserves au titre de l'écart de change BIF'000	Réserves au titre de la réévaluation des immobilisations corporelles		Total BIF'000
					BIF'000	Résultat à affecter BIF'000	
Capitaux propres au 1 janvier 2014 (montant retraité - Note 31)	11,000,000	37,997,129	5,672,104	9,578,845	-	(13,387,388)	50,860,690
Provision imputée en réserve	-	-	(3,808,543)	-	-	3,808,543	-
Provision imputée en réserve au titre de l'écart de change	-	-	-	(9,578,845)	-	9,578,845	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec l'actionnariat	11,000,000	37,997,129	1,863,561	-	-	-	50,860,690
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	7,547,519	7,547,519
Autres éléments de résultat global de l'exercice	-	-	-	-	31,331,282	-	31,331,282
Résultat global total de l'exercice	-	-	-	-	31,331,282	7,547,519	38,878,801
Capitaux propres au 31 décembre 2014	11,000,000	37,997,129	1,863,561	-	31,331,282	7,547,519	89,739,491

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<u>31 décembre 2015</u> BIF'000	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles (Note 27)	<u>(288,612,208)</u>	<u>(60,649,285)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Paiement au titre d'immobilisations corporelles	(1,995,189)	(2,338,239)
Prouit de la sortie d'immobilisations corporelles	14,000	-
Intérêts reçus	<u>21,071,631</u>	<u>16,844,487</u>
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	<u>19,090,442</u>	<u>14,506,248</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Circulation fiduciaire	<u>(2,557,363)</u>	<u>21,596,709</u>
Flux net des activités de financement	<u>(2,557,363)</u>	<u>21,596,709</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(272,079,129)	(24,546,328)
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE L'EXERCICE	490,145,988	507,574,265
Résultat sur fluctuation du cours de change	<u>(5,213)</u>	<u>7,118,051</u>
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 27)	<u>218,061,646</u>	<u>490,145,988</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

1. CADRE LÉGAL ET FONCTIONS DE LA BANQUE

La Banque a été créée au Burundi en 1964 et a été régie successivement par les lois du 21 janvier 1965, n° 1/1 du 3 janvier 1976, n°1/36 du 7 juillet 1993 et la loi n°1/34 du 2 décembre 2008. L'adresse de son siège social et de son établissement principal est Avenue du Gouvernement, B.P. 705, Bujumbura, République du Burundi. Les missions de la Banque, telles que décrites dans la dernière loi, sont axées sur la réalisation des objectifs suivants:

- définir et mettre en oeuvre la politique monétaire;
- définir et mettre en oeuvre le régime de change;
- détenir et gérer les réserves officielles de change;
- réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance;
- émettre des billets de banque et des pièces de monnaie;
- promouvoir un système financier stable et solide;
- promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide;
- agir en qualité de caissier de l'État;
- réaliser toute autre tâche prévue par la loi du 02 décembre 2008;
- réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque Centrale sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

Le capital social de la Banque est de 11 milliards de BIF et est entièrement souscrit par l'État Burundais.

2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS ») NOUVELLES ET RÉVISÉES

2.1 *IFRS nouvelles et révisées, en vigueur, mais sans effet sur les états financiers*

Il n'y a pas d'interprétations et d'amendements aux normes existantes qui devraient être obligatoirement appliquées pour la première fois pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015.

2.2 *IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur*

La Banque n'a pas appliqué par anticipation les IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur:

<i>IFRS 9</i>	Instruments financiers
<i>IFRS 14</i>	Comptes de report réglementaires
<i>IFRS 15</i>	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
<i>IFRS 16</i>	Contrats de location
<i>Modifications à IFRS 11</i>	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
<i>Modifications à IAS 16 et 38</i>	Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables
<i>Modifications à IAS 16 et 41</i>	Agriculture : Plantes productrices
<i>Modifications à IFRS 10 et IAS 28</i>	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

2. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS ») NOUVELLES ET RÉVISÉES (SUITE)

2.2 IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur (Suite)

La Banque n'a pas appliqué par anticipation les IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur: (Suite)

<i>Modifications à LAS 27</i>	Mise en équivalence dans les états financiers individuels
<i>Modifications à LAS 1</i>	Initiative concernant les informations à fournir
<i>Modifications à IFRS pour les PME</i>	Petites et Moyennes Entités
<i>Modifications à IFRS 10, IFRS 12 et LAS 28</i>	Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation

Améliorations annuelles des IFRS publiées - cycle 2012 à 2014

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière comme applicables aux opérations de la Banque.

3.2 Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les états financiers sont préparés sur base des principes de continuité et d'indépendance des exercices et sont présentés en milliers de Francs Burundais (BIF'000).

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après :

3.3 Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les intérêts tirés d'un actif financier sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent à la Banque et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif à la comptabilisation initiale.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (autres que les terrains et bâtiments) sont présentées sur base du coût historique, déduction faite des amortissements cumulés. Les dotations aux amortissements sont calculées sur base linéaire en fonction des taux d'amortissement annuels et de leur durée de vie.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.4 Immobilisations corporelles (Suite)

Les terrains et bâtiments qui sont détenus soit pour être utilisés dans la fourniture de services soit à des fins administratives sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations vont être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Toute augmentation découlant de la réévaluation des terrains et des bâtiments est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les capitaux propres. Toutefois, dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif précédemment comptabilisée en résultat net, l'augmentation est créditée au résultat net à hauteur de la diminution précédemment passée en charges. Une diminution de la valeur comptable à la suite de la réévaluation des terrains et des bâtiments est comptabilisée en résultat net, dans la mesure où elle excède le solde, le cas échéant, de l'écart de réévaluation d'immobilisations découlant d'une réévaluation antérieure de cet actif.

Les taux annuels d'amortissements actuellement appliqués pour chaque catégorie d'immobilisation sont:

Immeubles	3-5%
Matériel informatique	25%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier	10%
Outillage	33%

3.5 Immobilisations incorporelles et amortissements

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées sur base de leurs coûts historiques déduction faite des amortissements cumulés y relatifs. Les dotations aux amortissements y relatifs sont calculées selon la méthode linéaire sur base de l'estimation de leur durée de vie fixée actuellement à 4 ans, soit 25%, pour les logiciels informatiques.

3.6 Avoirs en or

L'or est tenu par la Banque en tant qu'une partie de ses réserves extérieures. L'or est initialement enregistré sur base de son coût d'acquisition, y compris les coûts des opérations. Après la mesure initiale, l'or physique tenu par la Banque est évalué sur la base du prix de référence Reuters mondial de l'or (en dollars américains par once). Les montants en monnaies étrangères sont ensuite convertis en monnaie locale en utilisant les cours de change à la date de clôture. Tous les gains et pertes réalisés par la Banque sont portés sur l'état du résultat global.

La Banque peut aussi acheter de l'or brut avec des producteurs au Burundi à des prix négociables, déterminés en fonction de la teneur en or pur. Cet or est ainsi comptabilisé dans les livres de la Banque sur base de son coût d'acquisition avec les producteurs.

3.7 Monnaies étrangères

Dans le cadre de la préparation des états financiers de la Banque, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Banque (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de la transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangères sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****3.7 Monnaies étrangères (suite)**

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées en Francs Burundais sur base du cours de change moyen en vigueur le jour de leurs réalisations. Des avoirs en monnaies étrangères, placements et engagements en monnaies étrangères sont ajustés quotidiennement compte tenu de la variation des cours de change. Les éléments de l'actif et du passif exprimés en monnaies étrangères et figurant dans les états financiers à la fin de l'exercice sont convertis en Francs Burundais sur base du cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les différences négatives et positives provenant de cette fluctuation de cours de change sont affectées à un compte de réévaluation dont il ne peut en aucun cas être disposé.

3.8 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

La Banque comptabilise les actifs et passifs financiers ainsi que les produits et charges y relatifs en distinguant les opérations en Francs Burundais de celles effectuées en monnaies étrangères.

Les actifs et passifs financiers en monnaie locale se rapportent aux opérations ayant trait à la mise en oeuvre de la politique monétaire, l'émission des billets et pièces ainsi que des opérations bancaires. Les actifs et passifs financiers en monnaies étrangères se rapportent à la gestion des créances et des engagements extérieurs.

La présentation séparée de ces opérations est envisagée comme une meilleure présentation de la situation et de la performance financière ainsi que le profil de risque.

Actifs financiers

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.8 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Classement des actifs financiers (suite)

Prêts et créances

Les créances clients, les prêts et autres créances à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés dans les prêts et créances. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits financiers sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence importante.

Sont comptabilisés comme prêts et créances, les avoirs extérieurs excluant les avoirs en or, les créances sur l'État, les prêts aux banques commerciales et les avances et prêts au personnel de la Banque.

La Banque, en tant que caissier et banquier de l'État, peut lui accorder un découvert pour lui permettre de fonctionner en cas de décalages entre ses recettes et ses dépenses.

En sa qualité de prêteur de dernier ressort, la Banque accorde aussi des prêts aux banques commerciales. Ces prêts sont couverts par des garanties spécifiées par la Banque : les titres du trésor et les billets à ordre tirés sur des entreprises bénéficiaires des crédits classés dans la catégorie A des entreprises éligibles au refinancement à l'exception des sociétés de la filière café qui sont d'office éligibles par rapport au caractère économique et stratégique de ce produit.

La Banque accorde des prêts à son personnel pour l'achat, l'entretien, l'amélioration ou la construction des maisons, pour l'acquisition des véhicules et équipements en objets divers. La Banque accorde également des avances sur traitement à son personnel. Les conditions et termes à remplir pour accéder à ces prêts sont déterminés par le règlement des prêts et avances au personnel de la Banque.

Des provisions spécifiques pour les créances douteuses sont constituées chaque fois que celles-ci sont considérées comme douteuses. Les provisions sont basées sur les évaluations périodiques des prêts et tiennent compte de la perte antérieure, les conditions économiques et la valeur estimée de la garantie en place, et sont comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'une créance est considérée irrécouvrable, elle est comptabilisée au compte de résultat. Des reprises éventuelles sont créditées au compte de résultat si elles avaient été prises en charges dans les jours antérieurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et créances.

Les actions non cotées détenues par la Banque et les provisions pour crédits documentaires sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à leur juste valeur ou au coût historique si la juste valeur ne peut être calculée.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Banque à recevoir ces dividendes est établi.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.8 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Les événements suivants sont notamment considérés comme une indication objective de dépréciation:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés qui tient compte des garanties et des sûretés, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenu de payer. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation de la charge d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcôtes ou décôtes) sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, les contrats de garantie financière émis par la Banque et ses engagements de fournir un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués conformément aux méthodes comptables décrite ci-après.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****3.8 Instruments financiers (suite)***Passifs financiers (suite)*

La Banque comptabilise la circulation fiduciaire, les dépôts du secteur Gouvernemental, les dépôts des banques et autres institutions financières, les dépôts divers, les engagements envers le FMI, les engagements extérieurs et les autres passifs comme des passifs financiers.

Circulation fiduciaire

Les billets et pièces émis représentent un engagement de la Banque en faveur du détenteur. L'engagement quant à la circulation fiduciaire est comptabilisé au bilan à la valeur nominale.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Banque sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible, y compris tout actif non monétaire transféré ou tout passif repris, est comptabilisée en résultat net.

3.9 Trésorerie et équivalents

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie de la Banque comprend les avoirs en caisse, les soldes des comptes courants et dépôts à terme ainsi que les autres créances extérieures de la Banque.

3.10 Impôts

Selon l'article 74 de la loi No. 1/034 du 2 décembre 2008 portant statuts de la Banque, les opérations de la Banque Centrale et les bénéfices qui en résultent sont exemptés de toutes taxes, droits et impôts directs ou indirects perçus au profit de l'État. Toutefois, la Banque Centrale demeure soumise aux taxes et impôts perçus par la commune.

Sont exemptés de droits de timbre et d'enregistrement et de la taxe de prestations de services, tous contrats, tous effets et toutes pièces établis par la Banque Centrale et toutes opérations traitées par elle dans l'exercice de ses attributions.

3.11 Dividendes à payer

Les dividendes sont comptabilisés lors du paiement.

3.12 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges du régime de retraite de la Banque.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****3.13 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées si la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Banque sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si la Banque a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

3.14 Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Banque se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Banque comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la Banque doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe. La subvention est comptabilisée en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

3.15 Le frais de fabrication des billets et pièces

Les frais de fabrication des billets et pièces qui correspondent aux billets et pièces mis en circulation pendant l'exercice sont imputés dans le compte de résultat et la partie non encore émise en circulation est immobilisée et reconnue dans les autres actifs.

3.16 Comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été, le cas échéant, ajustés afin de se conformer aux IFRS et assurer la consistance avec les modifications portées aux états financiers actuels.

**4. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE
RELATIVE AUX ESTIMATIONS**

L'application des méthodes comptables de la Banque, qui sont décrites à la Note 3, exige que le Comité de Direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

4. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est décrit précédemment à la Note 3, la Banque revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable est analysée à la Note 17. Le résultat réel peut être différent en raison des développements dans le domaine de la technologie.

Recouvrabilité des créances sur l'État

A la fin de l'exercice 2015, la Direction a examiné les créances sur l'État et a conclu à leur recouvrabilité étant donné qu'il n'y avait pas d'indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des créances sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

La Banque suit les procédures de l'IAS 39 : *Instruments Financiers - Comptabilisation et Evaluation*, afin de déterminer la dépréciation d'un actif financier. Cette détermination requiert un jugement comptable significatif. En effectuant ce jugement, la Banque évalue si la valeur de l'actif financier est en dessous de son coût ainsi que la santé financière et les perspectives à court terme, comprenant les facteurs tels la performance de l'industrie, les changements dans la technologie et les flux de trésorerie opérationnels et financiers.

5. INTÉRÊTS PERÇUS

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Intérêts sur placements et divers en BIF	18,875,177	15,663,846
Intérêts sur placements en monnaies étrangères	2,077,486	1,398,708
	<u>20,952,663</u>	<u>17,062,554</u>

6. INTÉRÊTS PAYÉS

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépenses de la Politique Monétaire	22,204	35,757
Intérêts sur Engagements en monnaies étrangères	70,160	148,647
	<u>92,364</u>	<u>184,404</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****7. FRAIS ET COMMISSIONS NETS**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
Agios et commissions	<u>312,805</u>	<u>285,225</u>

8. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
Bénéfices divers	874,432	1,408,149
Récupération des frais généraux	<u>318,179</u>	<u>123,533</u>
	<u>1,192,611</u>	<u>1,531,682</u>

9. CHARGES D'EXPLOITATION

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	BIF'000	BIF'000	Retraité BIF'000
Frais du personnel	13,097,861	14,515,840	12,670,204
Rémunération des dirigeants non-salariés	101,790	54,120	53,904
Frais de voyage et de mission	1,058,490	645,905	800,935
Dépenses relatives aux bâtiments, matériel et mobilier	1,019,421	959,402	636,729
Frais relatifs au fonctionnement des services	468,930	491,008	764,270
Frais d'assurance	57,232	95,447	64,216
Frais de publication et d'information	456,910	446,738	342,553
Impôts et taxes	2,630	10,384	7,741
Honoraires	168,403	326,644	172,073
Charges de supervision et inclusion financière	-	-	112,512
Dotations aux amortissements	1,752,622	1,283,704	773,299
Dotations aux provisions pour risques divers	250,000	88,034	1,276,282
Frais de fabrication des billets et pièces	6,736,177	2,896,782	1,077,678
Frais d'études et séminaires	15,172	269,241	178,601
Autres charges	927,691	672,137	1,100,803
	<u>26,113,329</u>	<u>22,755,386</u>	<u>20,031,800</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

10. AVOIRS EXTERIEURS

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Correspondants à vue	49,082,861	223,189,953
Dépôts à terme	56,599,550	76,112,573
Avoirs en DTS (Note (i))	88,116,090	183,917,766
Avoirs en or	1,660,327	1,802,056
	<u>195,458,828</u>	<u>485,022,348</u>

- (i) Les DTS sont des actifs de réserve créés par le FMI et que celui-ci alloue à ses membres pour compléter leurs réserves officielles existantes. Les DTS alloués aux membres du FMI peuvent être cédés contre des monnaies convertibles sur base d'accords d'échange librement consentis entre pays membres.

11. PROVISIONS VERSÉES POUR CRÉDIT DOCUMENTAIRES

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle la Banque Centrale s'engage pour le compte de son client importateur à régler à un tiers exportateur dans un délai déterminé, via une banque intermédiaire (la banque notificatrice) un montant déterminé contre la remise de documents strictement conforme justifiant la valeur et l'expédition des marchandises.

La Banque Centrale utilise une banque commerciale située en Belgique notamment l'ING Belgique SA pour effectuer ces transactions et a ainsi bloqué une somme de BIF 101,175,642 au 31 décembre 2015 (équivalent à 62,564.94 dollars américains) (2014 : BIF 7,285,078,000 équivalent à 3,686,683.60 Euros et 208,549.80 dollars américains) avec l'ING Belgique SA à cet effet.

12. QUOTE-PART AU FMI

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Quote-part au FMI	<u>172,738,997</u>	<u>173,204,308</u>

La Banque comptabilise dans ses écritures, comme avoirs propres, les droits que possède l'État comme membre du FMI. Sa quote-part détermine les droits de vote de la République du Burundi au FMI.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

13. CRÉANCES SUR L'ÉTAT

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
<i>Dettes extraordinaires de l'État:</i>		
Solde au début de l'exercice	130,340,525	134,038,128
Recouvrement pendant l'exercice	(3,697,603)	(3,697,602)
Solde à la fin de l'exercice (Note (i))	126,642,922	130,340,526
Crédit spécial (Note (ii))	90,564,672	107,284,306
Avances 2012 consolidées (Note (iii))	151,271,044	155,251,860
Avances ordinaires (Note (iv))	273,246,031	55,186,913
	641,724,669	448,063,605

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de la République du Burundi, la Banque Centrale remplit les fonctions de Caissier de l'État, et ce conformément à l'article 7, alinéa 8 de la loi N°1/34 du 02 décembre 2008. En son article 18, ladite loi stipule que la Banque Centrale ne peut accorder ni d'avances directes ou indirectes au Trésor. Toutefois, précise le même article, le compte courant du Trésor pourra dégager un solde débiteur pendant une période maximale de 7 ans à compter de 2009.

- (i) La dette extraordinaire est due au reclassement d'après la convention de rééchelonnement de certaines avances et obligations du Trésor du 7 avril 2010. La période de remboursement du principal et des intérêts du montant de rééchelonnement est fixée à 40 ans à compter de la date de signature de la convention à un taux d'intérêt de 6.04% l'an.
- (ii) A la suite des allocations générales de DTS en 2009 pour relancer l'économie mondiale, le FMI a autorisé une convention entre la Banque Centrale et l'État portant sur un crédit spécial relative aux allocations accordées à la République du Burundi (60,20 millions de DTS). Cette facilité a été exploitée totalement pour atteindre un solde de BIF 117,037,424,000 au 31 décembre 2012. Le remboursement a commencé le 31 janvier 2013 pour une période de 120 mois à un taux d'intérêt de 3.0 % l'an.

A partir du 31 août 2013, l'État a suspendu le paiement du principal et des intérêts sur le crédit spécial. Un avenant à cette convention a été signé par les deux parties (La Banque Centrale et le Gouvernement de la République du Burundi) en date du 21 janvier 2014. Il est précisé que cette suspension n'occasionnera pas le paiement des intérêts de retard et qu'il s'agit d'un simple glissement de l'échéancier. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts ont repris le 31 janvier 2015 et respectent les prescrits du tableau d'amortissement initial.

- (iii) Pour l'exercice 2011, le plafond du compte ordinaire était fixée à BIF 36,4 milliards qui correspond à 7.7% des recettes fiscales de 2011 mais est passé à BIF 86,2 milliards pour atteindre BIF 155,2 milliards en 2012 suite au tarissement des appuis budgétaires. Le 4 janvier 2013, la Banque Centrale et le Gouvernement de la République du Burundi ont signé une convention pour rééchelonner le découvert sur le compte ordinaire sur une période de remboursement fixée à quarante (40) ans avec une année de moratoire sur le capital à partir du 31 janvier 2014. Les intérêts sont payés mensuellement au taux d'intérêt de 4.52% l'an. Les échéances impayées sont porteuses d'intérêt de retard calculé à 4.52% l'an à partir du 30^{ème} jour calendrier.

L'État a également suspendu le remboursement du principal et le paiement des intérêts relatifs à la convention du 4 janvier 2013 pour une période de 5 mois pour les intérêts et de 12 mois pour le principal. La reprise du paiement des intérêts a commencé le 31 janvier 2014 et le remboursement du principal a repris le 31 janvier 2015. Les montants de remboursement du principal et des intérêts respectent les prescrits de l'ancien tableau d'amortissement. Le dernier paiement des intérêts interviendra le 30 novembre 2053 et le dernier remboursement du principal aura lieu le 31 décembre 2053.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

13. CRÉANCES SUR L'ÉTAT (SUITE)

- (iv) Pendant les exercices 2014 et 2015, suite aux tarissements des appuis budgétaires, la Banque a régulièrement accordé des avances à l'Etat pour atteindre un montant total de BIF 273,246,030,658 à la fin de l'exercice 2015. Par ailleurs, il est prévu que la Banque Centrale continue d'accorder des avances à l'Etat durant l'exercice 2016. En effet, la loi des finances pour l'exercice 2016, en son article 3, prévoit un appui budgétaire de la Banque Centrale à hauteur de BIF 119,107,019,535.

14. CRÉANCES SUR LES BANQUES

	<u>31 décembre 2015</u> BIF'000	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000
Apport de liquidité par voie d'appel d'offres (Note (i))	19,800,000	-
Crédit de Convention bilatéral (Note (ii))	<u>2,000,000</u>	<u>2,000,000</u>
	<u>21,800,000</u>	<u>2,000,000</u>

- (i) Le 29 décembre 2015, la Banque a accordé BIF 19.8 milliards à trois banques commerciales comme apport de liquidité avec remboursement dû le 05 janvier 2016. Cet apport de liquidité a été attribué par voie d'appel d'offres à des taux d'intérêts variant de 2.80% à 3.75% par an. Ces prêts ont été remboursés en intégralité le 05 janvier 2016.
- (ii) En vertu de la convention de prêt signé le 21 août 2015 avec la Banque Nationale pour le Développement Economique, la Banque de la République du Burundi a avancé un montant de BIF 2 milliards destiné à relever la trésorerie de l'emprunteur. Ce prêt est accordé avec garanties et à un taux d'intérêt annuel de 10% pour une durée de trois mois. Suite à un avenant à cette convention, le prêt a été prorogé de trois mois et l'échéance reportée au 23 février 2016. Le prêt a effectivement été remboursé à cette date.

15. TITRES DE PARTICIPATION

	<u>31 décembre 2015</u> BIF'000	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000
Société Concessionnaire de l'Exploitation du Port de Bujumbura (EPB)	9,380	9,380
Société Immobilière Publique (SIP)	20,000	20,000
Dépréciation des titres de participation	<u>(29,380)</u>	<u>(29,380)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

La Banque détient 3% du capital de l'EPB et 5% du capital de la SIP. Toutes ces entreprises sont enregistrées et domiciliées au Burundi et sont dans l'exploitation des secteurs du transport et de l'immobilier respectivement.

Les titres de participation ne sont pas cotés en bourse et sont présentés au coût historique en raison de l'absence de mesures appropriées de la juste valeur. Compte tenu de la mauvaise performance financière continue des sociétés émettrices, le Comité de Direction a évalué la probabilité de récupérer le montant investi et sur la base de son évaluation, il a décidé de radier les investissements au cours de l'exercice 2013.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

16. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	1 Janvier 2014
	BIF'000	BIF'000	Retraité BIF'000
Prêts et avances sur traitements au personnel	14,924,518	12,094,001	10,109,303
Acomptes sur commandes pour des immobiliers	949,845	448,282	334,425
Charges constatés d'avance	879,086	7,034,071	1,298,800
Comptes suspens	76,506	261,707	112,793
Acomptes sur commandes pour des billets et pièces	-	3,042,715	511,478
Frais de fabrication des billets et pièces immobilisés (Note (i))	6,331,894	1,705,149	2,830,507
Achats d'or aux producteurs (Note (ii))	15,157,765	6,488,587	-
Autres créances	2,744,732	2,744,732	2,744,803
Provisions pour créances douteuses	<u>(1,264,537)</u>	<u>(1,272,391)</u>	<u>(1,239,928)</u>
	<u>39,799,809</u>	<u>32,546,853</u>	<u>16,702,181</u>

(i) Les frais de fabrication de billets et pièces représentent la partie des billets et pièces non encore mis en circulation.

(ii) Au 31 décembre 2015, la Banque détenait 243,135.70 grammes d'or brut, acheté à des producteurs du Burundi pour un montant total de BIF 15,157,764,806 (2014: 105,650.65 grammes d'or brut évalué à BIF 6,488,587,000).

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

17(a). IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Terrain & immeubles	Matériel roulant	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Immobilisations en cours	Total
	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000
Au début de l'exercice 2015	36,389,435	1,531,193	9,167,740	1,978,496	-	49,066,864
Acquisitions	1,077,719	258,825	294,339	103,460	-	1,734,343
Cession	-	(97,600)	-	-	-	(97,600)
Redressement comptable*	11,900	(71,250)	(1,013,194)	(478,570)	-	(1,551,114)
A la fin de l'exercice	37,479,054	1,621,168	8,448,885	1,603,386	-	49,152,493
AMORTISSEMENTS						
Au début de l'exercice 2015	368,060	1,121,247	2,467,176	1,502,777	-	5,459,260
Dotations aux amortissements	381,474	154,020	817,989	269,703	-	1,623,186
Amortissements de la subvention	-	-	509	1,501	-	2,010
Amortissements de la cession	-	(97,600)	-	-	-	(97,600)
Redressement comptable*	-	(323,018)	(954,397)	(649,107)	-	(1,926,522)
A la fin de l'exercice	749,534	854,649	2,331,277	1,124,874	-	5,060,334
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31 décembre 2015	36,729,520	766,519	6,117,608	478,512	-	44,092,159

* Le redressement comptable de l'exercice 2015 consiste des écritures effectuées suite à l'inventaire physique des immobilisations corporelles réalisé au cours de l'exercice 2015.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

17(a). IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

COÛT	Terrains & immeubles	Matériel roulant	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Immobilisations en cours	Total
	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000	BIF'000
Au début de l'exercice 2014	3,326,115	1,163,333	8,380,105	1,643,872	2,073,019	16,586,444
Acquisitions	730,011	367,860	823,691	333,828	-	2,255,390
Transfert	2,073,019	-	-	-	(2,073,019)	-
Réévaluation	30,214,749	-	-	-	-	30,214,749
Redressement comptable	45,541	-	(36,056)	796	-	10,281
A la fin de l'exercice	36,389,435	1,531,193	9,167,740	1,978,496	-	49,066,864
AMORTISSEMENTS						
Au début de l'exercice 2014	1,116,532	964,868	2,021,425	1,239,695	-	5,342,520
Dotations aux amortissements	368,060	156,379	478,561	256,987	-	1,259,987
Amortissements de la subvention	-	-	509	6,095	-	6,604
Amortissements de la réévaluation	(1,116,532)	-	-	-	-	(1,116,532)
Redressement comptable	-	-	(33,319)	-	-	(33,319)
A la fin de l'exercice	368,060	1,121,247	2,467,176	1,502,777	-	5,459,260
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31 décembre 2014	36,021,375	409,946	6,700,564	475,719	-	43,607,604

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

17(a). IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les terrains et les bâtiments de la Banque ont été réévalués par les experts en constructions du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement en mars 2014. Les détails de la réévaluation et de la juste valeur des terrains et des bâtiments sont décrits dans la Note 29.

Si les bâtiments de la Banque avaient été évalués au coût historique, leur valeur comptable se serait établie comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
		BIF'000
Bâtiments	<u>4,511,334</u>	<u>4,756,024</u>

17(b). IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
COÛT		
Au début de l'exercice	488,268	404,989
Acquisitions	260,846	82,849
Redressement comptable	(176,752)	430
A la fin de l'exercice	<u>572,362</u>	<u>488,268</u>
AMORTISSEMENTS		
Au début de l'exercice	210,970	194,537
Dotations aux amortissements	127,426	16,433
Redressement comptables	(91,503)	-
A la fin de l'exercice	<u>246,893</u>	<u>210,970</u>
VALEUR NETTE COMPTABLE		
Au 31 décembre	<u>325,469</u>	<u>277,298</u>

18. RÉSERVES

Fonds de Réserves Générales

Le fonds de réserves générales est tenu selon l'article No 71 de la loi No 1/34 du 2 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi, qui stipule que si le résultat dégagé est bénéficiaire et aussi longtemps que le total du capital et de la réserve générale est inférieur à 10 % des actifs de la Banque Centrale, la totalité est affectée à la réserve générale. Une fois que ce ratio de 10% est atteint, 20% de ce résultat est affecté à la réserve générale.

Réserves Spéciales

Après affectation à la réserve générale, le Conseil Général peut décider d'affecter des montants déterminés à des réserves spéciales. Après affectation à la réserve générale et aux réserves spéciales, le solde est versé en totalité au compte courant du trésor. L'article n°72 de la loi n° 1/34 du 2 décembre 2008 stipule que si le résultat est déficitaire, la perte est amortie par imputation sur les réserves spéciales. Si celles-ci ne permettent pas d'amortir intégralement la perte, le reliquat est imputé sur la réserve générale.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

18. RÉSERVES (SUITE)

Réserves au titre de l'écart de change

L'article No 71 de la loi No 1/34 du 2 décembre 2008 portant statuts de la Banque de la République du Burundi stipule que les profits non réalisés sont affectés à un compte de réévaluation dont il ne peut en aucun cas être disposé.

19. CIRCULATION FIDUCIAIRE

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Pièces et billets fabriqués, cumulés	1,251,155,000	741,155,000
Pièces et billets détruits, cumulés	(564,127,763)	(420,475,293)
Monnaie en réserve	(294,974,805)	(54,035,875)
Encaisse à la Banque Centrale	(161,329,377)	(33,363,414)
Billets en circulation	<u>230,723,055</u>	<u>233,280,418</u>

20. DÉPÔTS DU SECTEUR GOUVERNEMENTAL

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts de l'Administration Centrale en BIF	115,796,769	99,243,572
Dépôts de l'Administration Centrale en monnaies étrangères	56,042,259	71,634,982
Dépôts des administrations locales, des agences gouvernementales et organismes publics en BIF	21,631,991	16,079,082
Dépôts des administrations locales, des agences gouvernementales et organismes publics en monnaies étrangères	84,953	1,093,622
	<u>193,555,972</u>	<u>188,051,258</u>

21. BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts des banques commerciales en BIF	72,922,540	106,514,557
Dépôts des banques commerciales en monnaies étrangères	11,428,476	13,580,928
Dépôts des établissements financiers et microfinances en BIF	3,810,542	1,819,089
Dépôts des établissements financiers et microfinances en monnaies étrangères	10,136	840,762
	<u>88,171,694</u>	<u>122,755,336</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

22. DÉPÔTS DIVERS

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts à l'importation	5,645,154	9,222,585
Autres engagements	<u>2,387,782</u>	<u>2,390,204</u>
	<u>8,032,936</u>	<u>11,612,789</u>

23. ENGAGEMENTS ENVERS LE FMI

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
<i>Credit de facilité :</i>		
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance	82,467,903	82,740,967
Facilité élargie de crédit	<u>104,135,081</u>	<u>121,252,400</u>
Allocation DTS	165,671,249	166,117,521
Compte N° 1	7,903,242	7,903,242
Compte Titres	<u>159,885,614</u>	<u>175,602,585</u>
<i>Compte d'ajustement de valeur:</i>		
Compte N° 1	195,099	(478,567)
Compte Titres	<u>3,946,942</u>	<u>(10,633,321)</u>
	<u>524,205,130</u>	<u>542,504,827</u>

Les engagements envers le FMI sont en DTS et ils sont réévalués chaque jour comme tout autre compte en monnaies étrangères. A la date de clôture de l'exercice, ils sont évalués en BIF sur base du cours de change moyen des DTS.

Depuis 2010, la tenue des comptes FMI répond à deux préoccupations. D'une part, le FMI réajuste ses comptes au 30 avril de chaque année. Dans les livres de la Banque, les comptes FMI N°1 et Titres FMI doivent être tenus en BIF et sont ajustés au 30 avril de chaque année, à l'occasion de l'arrêté des comptes par le FMI. D'autre part, comme les normes exigent de tenir les dettes à leur juste valeur, il a fallu ouvrir les comptes CVA (comptes d'ajustement de valeur). Ainsi, au 30 avril 2016, la Banque aura la provision pour ajuster les comptes N°1 et Titres.

24. ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Dépôts des non-résidents en BIF	2,290,982	2,135,472
Valeurs à payer en monnaies étrangères	61,893	36,108
Dépôts des non-résidents en monnaies étrangères	<u>188,187</u>	<u>270,228</u>
	<u>2,541,062</u>	<u>2,441,808</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

25. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
Provisions	3,552,882	4,108,718
Valeurs à payer à vue en BIF	1,095,071	3,468,571
Subventions reçues (Note (i))	4,924	9,398
Créditeurs divers	139,890	960,176
	4,792,767	8,546,863

- (i) La Banque a reçu un don en équipements et logiciels informatiques du Projet de Développement des Secteurs Financiers et Privé du Burundi qui a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles et incorporelles. La contrepartie a été comptabilisée comme subventions publiques et en autres passifs en accord avec la méthode comptable décrite à la section 3.14.

26. En date du 03 avril 2015, le Conseil Général de la Banque a approuvé le paiement d'un intéressement au personnel et aux membres du Conseil Général sur base des résultats nets de la Banque pour l'exercice 2014.

27. FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
Résultat de l'exercice	436,524	7,547,519
Amortissements	1,752,622	1,283,024
Intérêts perçus	(20,952,663)	(17,062,554)
Intérêts payés	92,364	184,404
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(14,000)	-
Ajustements	(290,159)	(44,028)
Résultat sur fluctuation des cours de change	5,213	(7,118,051)
Résultat avant ajustement du fonds de roulement	(18,970,099)	(15,209,686)
Variation des provisions pour crédits documentaires	7,183,902	(2,516,609)
Variation de la Quote-part FMI	465,311	10,242,047
Variation des créances sur l'État	(193,661,064)	(51,489,311)
Variation des créances sur les banques	(19,800,000)	(2,000,000)
Variation des créances diverses	(7,230,195)	(17,368,466)
Variation des dépôts du secteur gouvernemental	5,504,714	17,356,758
Variation des dépôts des banques et autres institutions financières	(34,583,642)	32,234,624
Variation des dépôts divers	(3,579,853)	2,044,125
Variation des engagements envers le FMI	(18,299,697)	(33,444,517)
Variation des autres engagements extérieurs	99,254	(677,511)
Variation des autres passifs	(3,754,096)	363,665
Trésorerie liée aux activités opérationnelles	(286,625,465)	(60,464,881)
Intérêts versés	(92,364)	(184,404)
Intéressement au personnel de la Banque	(1,894,379)	-
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(288,612,208)	(60,649,285)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****28. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS**

La trésorerie indiquée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les comptes du bilan suivants:

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
Caisse	24,263,145	6,925,696
Avoirs extérieurs	193,798,501	483,220,292
	218,061,646	490,145,988

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

A l'instar des autres banques centrales, la Banque de la République du Burundi est exposée aux divers risques inhérents à ses activités : risques de crédit, de liquidité, de taux de change et d'intérêt. La fonction de gestion des risques n'était pas auparavant confiée à une unité spécifique. Cependant, le Service d'Audit Interne et le Comité d'Audit devaient renforcer le dispositif de mesure et de maîtrise des risques. A partir du 18 septembre 2014, la Direction a réaffecté des cadres dans une cellule de Gestion des Risques. La cellule de Gestion des Risques est sous la supervision du Conseiller de la Direction en matière des risques.

En principe, la Banque gère les risques à travers une gestion prudente de ses avoirs et engagements. Les principaux risques encourus reposent sur la position de réserves de change, les avances à l'État, au secteur financier et au personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont la Banque les gère.

La gestion des risques de la Banque s'articule autour des principales catégories suivantes:

Risque de crédit : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la Banque à faire face à leurs engagements financiers.

Risque de liquidité : risque que la Banque ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

Risque de taux et de change : risque de perte ou de dépréciation d'actifs dû aux variations des taux d'intérêt ou de change; les risques structurels de taux et de change sont liés aux opérations de la Banque.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Banque.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers de la Banque, nets de dépréciation.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

GESTION DU RISQUE DE CREDIT (SUITE)

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	BIF'000	BIF'000
Actifs financiers		
Avoirs extérieurs	193,798,501	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	101,176	7,285,078
Créances sur l'État	641,724,669	488,063,605
Créances sur les banques	21,800,000	2,000,000
Prêts et avances sur traitements au personnel	14,924,518	12,094,001
Total actifs financiers	<u>872,348,864</u>	<u>992,662,976</u>

Couverture du risque de crédit

La Banque a adopté une politique qui consiste à ne faire affaire qu'avec des contreparties bien cotées. La Banque ne conclut des opérations qu'avec des entités dont la cote est au moins de qualité supérieure.

- (i) Le risque de crédit lié aux fonds liquides est restreint puisque les contreparties sont des banques auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des côtes de crédit élevées.

Pour le bien-être de son personnel, la Banque accorde divers types de crédit à ses cadres et agents qui en font la demande. En plus de la garantie de remboursement des sommes dues en capital et intérêts qui sont d'office retenues à la source, l'emprunteur s'engage à affecter ses avoirs au fonds de pension, les débours pour assurance-vie et toute somme due au titre de décompte final, à l'apurement des sommes exigibles sur les prêts contractés. Aussi, l'emprunteur s'engage à faire signer son conjoint, par acte séparé, une caution solidaire pour garantir ses engagements. Pour les crédits immobiliers, la Banque conserve dans ses coffres, en plus des garanties ci-haut citées, le titre de propriété avec inscription hypothécaire de la maison financée jusqu'à l'extinction des obligations de l'emprunteur. Quant aux risques sur les actifs immobilisés, la Banque s'en prémunit en prenant des assurances auprès des compagnies d'assurance.

- (ii) Comme décrite à la Note 13 des états financiers, les créances sur l'État au 31 décembre 2015 s'élevaient à BIF 641,724,669,148 et sont constituées de la « dette extraordinaire de l'État », du « crédit spécial », des « avances ordinaires 2012 consolidées » et des avances ordinaires accordées à l'État durant les exercices 2014 et 2015.

Les remboursements de la dette extraordinaire de l'Etat, du crédit spécial et des avances ordinaires 2012 consolidées sont effectués selon des échéanciers préétablis et ainsi, la Banque Centrale parvient à gérer le risque de crédit sur ces créances.

Concernant les avances ordinaires accordées à l'État durant les exercices 2014 et 2015, la Banque a régulièrement accordé des avances à l'Etat pour atteindre un montant total de BIF 273,246,030,658 à la fin de l'exercice 2015. Il est prévu que la Banque Centrale continue d'accorder des avances à l'Etat durant l'exercice 2016. En effet, la loi des finances pour l'exercice 2016, en son article 3, prévoit un appui budgétaire de la Banque Centrale à hauteur de BIF 119,107,019,535.

L'accroissement régulier des avances accordés par la Banque Centrale à l'Etat et l'incertitude sur leurs remboursements augmentent certes le risque de crédit et affectent la trésorerie. Cependant, suite aux tarissements des appuis budgétaires, la Banque Centrale n'a d'autre choix que de contribuer à financer le déficit budgétaire de l'Etat.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****GESTION DU RISQUE DE CREDIT (SUITE)**

- (iii) Le risque de crédit lié aux provisions versées pour crédits documentaires est restreint puisque la contrepartie est une banque auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des cotes de crédit élevées.
- (iv) Les créances sur les banques ont été remboursées après la date de clôture des comptes 2015.

RISQUE DE MARCHÉ

Les activités de la Banque l'exposent aussi aux risques financiers liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. L'exposition au risque de marché est évaluée au moyen des analyses de sensibilité.

La Banque gère elle-même les réserves de change du pays qu'elle place auprès des banques correspondantes. Elle diversifie autant que possible les placements et fait une répartition afin de minimiser les risques. En matière de réserves de change, les avoirs de la Banque sont présentés dans le tableau suivant.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Gestion du risque de change

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères de la Banque à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2015 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	SEK	Autres	DTS	Total
Actifs financiers							
Caisse	18,782,076	4,142,822	2,697	1,207,581	127,969	-	24,263,145
Avoirs extérieurs	93,756,606	9,059,396	2,407,184	-	405,667	88,169,648	193,798,501
Provisions versées pour crédits documentaires	101,176	-	-	-	-	-	101,176
Prêts et créances	112,639,858	13,202,218	2,409,881	1,207,581	553,636	88,169,648	218,162,822
Quote-part au FMI	-	-	-	-	-	172,738,997	172,738,997
Actif financier disponible à la vente	-	-	-	-	-	172,738,997	172,738,997
Total actifs financiers	107,498,748	13,202,218	2,409,881	1,207,581	5,728,305	260,855,086	390,901,819

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Gestion du risque de change (suite)

2015 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	Autres	DTS	Total
<u>Passifs financiers</u>						
Dépôts du secteur Gouvernemental	45,439,060	10,688,152	-	-	-	56,127,212
Banques et autres institutions financières	8,567,209	2,834,407	24,658	2,200	-	11,428,474
Engagements envers le FMI	-	-	-	-	524,205,130	524,205,130
Engagements extérieurs	200,408	30,793	-	-	18,878	250,079
Total passifs financiers	54,206,677	13,553,352	24,658	2,200	524,224,008	592,010,895

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Gestion du risque de change (suite)

2014 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	AUD	Autres	DTS	Total
Actifs financiers							
Caisse	3,356,495	2,532,660	7,372	-	1,029,169	-	6,925,696
Avoirs extérieurs	218,248,459	54,443,403	3,100,685	23,133,682	307,194	183,986,869	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	323,888	6,961,190	-	-	-	-	7,285,078
Prêts et créances	221,928,842	63,937,253	3,108,057	23,133,682	1,336,363	183,986,869	497,431,066
Quote-part au FMI	-	-	-	-	-	173,204,308	173,204,308
Actif financier disponible à la vente	-	-	-	-	-	173,204,308	173,204,308
Total actifs financiers	221,928,842	63,937,253	3,108,057	23,133,682	1,336,363	357,191,177	670,635,374

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Gestion du risque de change (suite)

2014 (BIF 000)	USD	EUR	GBP	Autres	DTS	Total
<u>Passifs financiers</u>						
Dépôts du secteur Gouvernemental	28,661,211	44,067,393	-	-	-	72,728,604
Banques et autres institutions financières	9,397,686	4,997,032	24,859	2,113	-	14,421,690
Engagements envers le FMI	-	-	-	-	542,504,827	542,504,827
Engagements extérieurs	179,615	93,878	-	6	32,837	306,336
Total passifs financiers	38,238,512	49,158,303	24,859	2,119	542,537,664	629,961,457

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)****Gestion du risque de change (suite)**

Les analyses de sensibilité permettent d'évaluer l'incidence d'une variation raisonnablement possible des taux de change sur un an. Les détails de l'analyse de sensibilité en ce qui a trait au risque de change sont présentés ci-dessous.

	2015 Variation positive	2014 Variation positive	Incidence positive de la devise sur le résultat net et les capitaux propres	
			2015 (BIF 000)	2014 (BIF 000)
USD	4%	1%	2,337,327	1,836,903
EUR	6%	11%	(21,068)	1,665,587
GBP	1%	5%	23,852	150,460
AUD	-	8%	-	1,799,800
DTS	1%	6%	(2,633,154)	(10,342,334)
SEK	4%	-	48,303	-

Ainsi, une variation négative des taux de change aurait l'effet directement inverse sur le résultat net et les capitaux propres. Par exemple, une variation négative de 4% sur les taux de change en USD aura une incidence négative de BIF 2,337,327,000 sur le résultat net et les capitaux propres pour l'exercice 2015.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

En matière de taux d'intérêts sur les monnaies étrangères, le risque réside dans le fait que, d'une part, les taux d'intérêts sur les placements peuvent baisser et engendrer un manque à gagner et, d'autre part, que les taux sur les engagements peuvent augmenter.

Comparée aux taux d'apports de liquidité et de facilité de prêt marginal, cette dernière n'expose pas la Banque au risque de taux. Cependant, dans une conjoncture d'excédents de liquidité bancaire, la Banque supporte un coût de politique monétaire en rémunérant les opérations de reprise de liquidité pour arriver à son objectif de stabilisation des prix, de par sa mission fondamentale.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUITE)

	2015 (BIF 000)				Total
	De 0 à 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus d'un an	Sans intérêts	
ACTIF					
Caisse	-	-	-	24,263,145	24,263,145
Avoirs extérieurs	105,682,412	-	-	88,116,089	193,798,501
Provisions versées pour crédits documentaires	-	-	-	101,176	101,176
Quote-part au FMI	-	-	-	172,738,997	172,738,997
Créances sur l'État	6,099,514	18,298,539	344,080,586	273,246,030	641,724,669
Créances sur les banques	21,800,000	-	-	-	21,800,000
Prêts et avances sur traitements au personnel	352,929	914,203	13,533,640	123,746	14,924,518
TOTAL ACTIF	133,934,855	19,212,742	357,614,226	558,589,183	1,069,351,006
PASSIF					
Circulation fiduciaire	-	-	-	230,723,055	230,723,055
Dépôts du secteur Gouvernemental	-	-	-	193,555,972	193,555,972
Banques et autres institutions financières	-	-	-	88,171,694	88,171,694
Dépôts divers	-	-	-	8,032,936	8,032,936
Engagements envers le FMI	6,160	18,720	524,014,579	165,671	524,205,130
Engagements extérieurs	-	-	-	2,541,062	2,541,062
Autres passifs	-	-	-	4,792,767	4,792,767
TOTAL PASSIF	6,160	18,720	524,014,579	527,983,157	1,052,022,616
IMPASSE AU 31 décembre 2015	133,928,684	19,194,022	(166,400,353)	30,606,026	17,328,390
AU 31 décembre 2014					
TOTAL ACTIF	421,981,177	19,128,715	379,189,191	312,493,897	1,132,792,980
TOTAL PASSIF	6,345,693	13,981,180	176,319,763	912,546,663	1,109,193,299
IMPASSE AU 31 décembre 2014	415,635,484	5,147,535	202,869,428	(600,052,766)	23,599,681

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au Comité de Direction, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité adéquat pour gérer le financement à court et à long terme. La Banque court le risque de liquidité en monnaies étrangères lorsque pour une échéance donnée, elle n'arrive pas à couvrir les dépenses. Pour ne pas augmenter ses engagements, la Banque a toujours adopté une attitude prudente en limitant les emprunts extérieurs aux seuls besoins de la balance des paiements. Structurellement les positions de change par devise de la Banque sont longues à l'exception des positions en DTS qui sont courtes. Ainsi, lorsque les cours de change varient à la hausse, la Banque réalise des gains. Par contre, s'il y a un mouvement inverse, la Banque enregistre des pertes. La Banque gère le risque de liquidité en investissant sur une période qui ne dépasse pas 1 mois et en surveillant la position journalière de chaque monnaie. Le tableau suivant présente le détail de la durée contractuelle jusqu'à l'échéance des actifs et passifs financiers de la Banque ainsi que les périodes de remboursement convenues.

2015 (BIF 000)

ACTIF	A VUE	2015 (BIF 000)				TOTAL
		ECHEANCE 3 MOIS	ECHEANCE 4 A 12 MOIS	ECHEANCE 13 A 60 MOIS	ECHEANCE AU DELA	
Caisse	24,263,145	-	-	-	-	24,263,145
Avoirs extérieurs	193,798,501	-	-	-	-	193,798,501
Provisions versées pour crédits documentaires	101,176	-	-	-	-	101,176
Quote-part FMI	172,738,997	-	-	-	-	172,738,997
Créances sur l'État	273,246,030	6,099,514	18,298,539	97,592,209	246,488,377	641,724,669
Créances sur les banques	19,800,000	2,000,000	-	-	-	21,800,000
Prêts et avances sur traitements au personnel	352,930	-	914,204	13,533,639	123,745	14,924,518
TOTAL ACTIF	684,300,779	8,099,514	19,212,743	111,125,848	246,612,122	1,069,351,006
PASSIF						
Circulation fiduciaire	230,723,055	-	-	-	-	230,723,055
Dépôts du secteur Gouvernemental	193,555,972	-	-	-	-	193,555,972
Banques et autres institutions financières	88,171,694	-	-	-	-	88,171,694
Dépôts divers	8,032,936	-	-	-	-	8,032,936
Engagements envers le FMI	165,671,248	6,160	18,720	99,841	358,409,161	524,205,130
Engagements extérieurs	2,541,062	-	-	-	-	2,541,062
Autres passifs	4,792,767	-	-	-	-	4,792,767
TOTAL PASSIF	693,488,734	6,160	18,720	99,841	358,409,161	1,052,022,616
IMPASSE 2015	(9,187,955)	8,093,354	19,194,023	111,026,007	(111,797,039)	17,328,390

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

	A VUE	ECHEANCE 3 MOIS	ECHEANCE 4 A 12 MOIS	ECHEANCE 13 A 60 MOIS	ECHEANCE AU DELA	TOTAL
AU 31 décembre 2014						
TOTAL ACTIF	725,937,795	8,463,301	19,128,715	102,470,078	276,793,091	1,132,792,980
TOTAL PASSIF	912,582,771	6,309,585	13,981,180	176,319,763	-	1,109,193,299
IMPASSE AU 31 décembre 2014	(186,644,976)	2,153,716	5,147,535	(73,849,685)	276,793,091	23,599,681

GESTION DES FONDS PROPRES

L'article 78 des statuts de la Banque Centrale stipule : Le ratio minimum que les fonds propres de la Banque Centrale doit représenter par rapport au total de ses actifs est fixé à 5% au 31 décembre 2008, date d'entrée en vigueur de ses statuts. Il est relevé d'un point de pourcentage chaque année, jusqu'à atteindre l'objectif de 10% prévu aux articles 4 et 73.

Lorsque le total du capital et de la réserve générale est inférieur au ratio minimum, tel que défini à l'alinéa précédent, l'insuffisance des fonds propres de la Banque Centrale est couverte par l'État, par virement en faveur de cette dernière.

Au cas où la situation de la trésorerie de l'État ne le permet pas, celui-ci procède, par dérogation à l'article 33, à une émission d'obligations supplémentaires souscrites par la Banque Centrale, aux conditions du marché.

Se référant à l'article 78, le ratio minimum des fonds propres de la Banque Centrale devrait atteindre 10% au 31 décembre 2015 (10% au 31 décembre 2014). Or, au 31 décembre 2015, ce ratio s'établit à 7.7% (7.5% au 31 décembre 2014).

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

29. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

GESTION DES RISQUES SUR LES COMPTES D'ORDRE

Les comptes d'ordre se rapportent principalement aux avances à l'État et autres institutions Gouvernementales par les Gouvernements étrangers et institutions internationales. Les autres se rapportent aux effets reçus des banques commerciales comme garanties des crédits de refinancement ainsi que les garanties de la Banque pour l'émission des certificats du trésor au public.

Effets reçus des banques commerciales comme garanties du financement

Le risque de crédit relatif aux effets reçus des banques commerciales est minimisé par le fait que ces effets sont actuellement constitués par des titres du Trésor négociables (bons et obligations) qui comportent moins de risques que les billets à ordre tirés sur les sociétés privées.

Garanties de la Banque Centrale pour émission des titres du Trésor

À ce niveau, il existe effectivement un risque de contrepartie dans la mesure où le compte général du Trésor peut ne pas être suffisamment provisionné pour faire face aux échéances des titres du Trésor à une date donnée, ce qui conduit à des avances de la Banque Centrale à l'État. Mais, ce risque est faible car ces avances sont plafonnées à un pourcentage des recettes de l'année précédente.

30. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Banque prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Niveau 1: Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2: Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3: Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

30. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

30.1 Évaluations de la juste valeur des actifs et passifs non-financiers

Le tableau suivant présente les détails de la juste valeur des actifs et passifs non-financiers de la Banque et les informations sur la hiérarchie des justes valeurs:

<u>31 décembre 2015</u>	<u>Notes</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Juste valeur</u>
		<u>BIF'000</u>	<u>BIF'000</u>	<u>BIF'000</u>	<u>BIF'000</u>
Actifs					
Avoirs en or	(i)	1,660,327	-	-	1,660,327
Terrains et bâtiments	(ii)	-	-	36,729,520	36,729,520
Total		<u>1,660,327</u>	<u>-</u>	<u>36,729,520</u>	<u>38,389,847</u>
<u>31 décembre 2014</u>	<u>Note</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Juste valeur</u>
		<u>BIF'000</u>	<u>BIF'000</u>	<u>BIF'000</u>	<u>BIF'000</u>
Actifs					
Avoirs en or	(i)	1,802,056	-	-	1,802,056
Terrains et bâtiments	(ii)	-	-	36,021,375	36,021,375
Total		<u>1,802,056</u>	<u>-</u>	<u>36,021,375</u>	<u>37,823,431</u>

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

(i) Avoirs en or

Techniques d'évaluation

L'or est évalué sur la base du prix de référence Reuters mondial de l'or (en dollars américains par once).

(ii) Terrains et bâtiments

Techniques d'évaluation

Les terrains et les bâtiments de la Banque sont comptabilisés à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les évaluations de la juste valeur des terrains et des bâtiments de la Banque ont été effectuées durant l'exercice 2014 par les experts en construction du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de L'Équipement.

La juste valeur des bâtiments a été déterminée par référence à l'ordonnance Ministérielle No. 720/CAB/304/2008 du 20 mars 2008 portant actualisation des tarifs d'indemnisation des terres et constructions en cas d'expropriation par cause d'utilité publique.

La juste valeur des terrains a été déterminée au moyen de l'approche par le marché qui reflète la valeur marchande des terrains.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****30. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)****30.2 Évaluations de la juste valeur des autres actifs et passifs non-financiers**

Les autres actifs non-financiers comprennent des acomptes sur commandes, comptes en suspens, frais de fabrication des billets et pièces immobilisés et autres créances dont la juste valeur n'est pas applicable puisque ceux-ci ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base récurrente ou non récurrente.

La Banque n'a pas des passifs non-financiers à la fin de l'exercice.

30.3 Évaluations de la juste valeur des actifs et passifs financiers

Sauf les prêts et avances sur traitements au personnel, la Direction estime que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers comptabilisée dans les états financiers consolidés se rapproche de la juste valeur.

	31 Décembre 2015	
	Valeur BIF'000	Juste Valeur BIF'000
Actifs financiers		
Caisse	24,263,145	24,263,145
Avoirs extérieurs	193,798,501	193,798,501
Provisions versées pour crédits documentaires	101,176	101,176
Quote-part FMI	172,738,997	172,738,997
Créances sur l'État	641,724,669	641,724,669
Créance sur les banques et une institution financière	21,800,000	21,800,000
Prêts et avances sur traitement au personnel	14,924,518	16,327,893
	<u>1,069,351,006</u>	<u>1,070,754,381</u>
Passifs financiers		
Circulation fiduciaire	230,723,055	230,723,055
Dépôts de secteur Gouvernemental	193,555,972	193,555,972
Banques et autres institutions financières	88,171,694	88,171,694
Dépôts divers	8,032,936	8,032,936
Engagements envers le FMI	524,205,130	524,205,130
Engagements extérieurs	2,541,062	2,541,062
Autres passifs	4,792,767	4,792,767
	<u>1,052,022,616</u>	<u>1,052,022,616</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

30. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

30.3 Évaluations de la juste valeur des actifs et passifs financiers (Suite)

	31 Décembre 2014	
	Valeur BIF'000	Juste Valeur BIF'000
Actifs financiers		
Caisse	6,925,696	6,925,696
Avoirs extérieurs	483,220,292	483,220,292
Provisions versées pour crédits documentaires	7,285,078	7,285,078
Quote-part FMI	173,204,308	173,204,308
Créances sur l'État	448,063,605	448,063,605
Créance à une institution financière	2,000,000	2,000,000
Prêts et avances sur traitement au personnel	12,094,001	13,235,126
	<u>1,132,792,980</u>	<u>1,133,934,105</u>
Passifs financiers		
Circulation fiduciaire	233,280,418	233,280,418
Dépôts de secteur Gouvernemental	188,051,258	188,051,258
Banques et autres institutions financières	122,755,336	122,755,336
Dépôts divers	11,612,789	11,612,789
Engagements envers le FMI	542,504,827	542,504,827
Engagements extérieurs	2,441,808	2,441,808
Autres passifs	8,546,863	8,546,863
	<u>1,109,193,299</u>	<u>1,109,193,299</u>

31. RETRAITEMENT

Durant les exercices précédents, le frais de fabrication des billets et pièces étaient imputés en totalité dans le compte de résultat. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a changé de méthode comptable afin d'étaler le coût d'acquisition des billets et pièces sur leur durée d'utilisation. Suite à ce changement, les frais de fabrication des billets et pièces qui correspondent aux billets et pièces mis en circulation pendant l'exercice sont imputés dans le compte de résultat et la partie non encore mise en circulation est immobilisée et reconnue dans les autres actifs. Conformément à *LAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, les états financiers pour les deux années antérieures ont été retraités. Le tableau suivant présente les changements effectués suite au retraitement.

	31 décembre 2013 BIF'000	31 décembre 2012 BIF'000
Résultat global total pour l'exercice avant retraitement	(15,463,043)	11,027,397
Frais de fabrication immobilisés	2,075,655	1,266,330
Résultats global total pour l'exercice après retraitement	<u>(13,387,388)</u>	<u>12,393,727</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

32. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

Diverses actions en justice ont été intentées contre la Banque. A moins d'être comptabilisée comme une provision, la Direction considère ces allégations comme injustifiées et le règlement au détriment de la Banque comme improbable. Cette évaluation est conforme à des avis juridiques indépendants externe.

33. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions suivantes se rapportent aux transactions avec les parties liées:

(a) **L'ÉTAT**

Se référer à la Note 13 de ce rapport "Créances sur l'État".

(b) **LE PERSONNEL**

Se référer à la Note 16 de ce rapport "Autres actifs – Prêts et avances sur traitement au personnel".

(c) **DIRIGEANTS SALARIÉS**

Rémunération des principaux dirigeants

	<u>31 décembre 2015</u> BIF'000	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000
Salaire annuel	<u>494,102</u>	<u>332,802</u>

Avances sur traitement

	<u>31 décembre 2015</u> BIF'000	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000
Début de l'exercice	-	-
Avances durant l'exercice	50,000	-
Remboursement	<u>(50,000)</u>	-
Fin d'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>

Crédit logement

	<u>31 décembre 2015</u> BIF'000	<u>31 décembre 2014</u> BIF'000
Début de l'exercice	1,010,657	1,102,349
Crédit durant l'exercice	37,877	-
Remboursement	<u>(64,406)</u>	<u>(91,692)</u>
Fin d'exercice	<u>984,128</u>	<u>1,010,657</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

33. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

(c) DIRIGEANTS SALARIÉS (SUITE)

Crédits Divers

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	BIF'000	BIF'000
Début de l'exercice	5,269	10,032
Remboursement	(4,859)	(4,763)
Fin d'exercice	<u>410</u>	<u>5,269</u>

34. HORS BILAN

**HORS BILAN 2015
BIF 000.000**

ACTIF		PASSIF	
Effets à l'encaissement	3	Créditeurs pour effets à l'encaissement	3
Crédit AID	113	Engagement Regideso/AID	113
Dépôts titres à découvert	1,216	Déposant titres BIRD	302
		Déposant titres AID	76
		Déposant titres OTBU ex-Tutelle	15
		Déposant titres CADEBU	465
		Déposant titres BAD	325
		Déposant titres MIGA	33
Crédits Chinois à l'État du Burundi	41,005	Engagements du Burundi envers la Chine	41,005
Crédit URSS à l'État du Burundi	2,125	Engagement du Burundi envers l'URSS	2,125
Effet Crédit d'équipement	16,546	Crédit d'équipement	16,546
Crédit de trésorerie	1,690	Effet Crédit de trésorerie	1,690
Prêt Coréens à l'État du Burundi	28	Engagements du Burundi envers la Corée	28
Prêts Belges à l'État du Burundi	929	Engagements du Burundi envers la Belgique	929
Actes de caution/marchandises	232	Déposants actes de cautionnement	232
Enregistré pour ordre CD Gouvernementaux	2,638	Provisions pour CD Gouvernementaux	2,638
Enregistr. pour ordre Cautions Importateurs	23	Cautions versées par importateurs	23
Caution sortie véhicule	5	Créditeur caution véhicules	5
Bons du Trésor	311,100	Comptes bons du Trésor	311,100
Obligations du trésor	77,200	Comptes obligations du Trésor	77,200
Nantissement B/T	67,415	B/T inscrits en nantissement	67,415
Nantissement O/T	28,000	O/T inscrits en nantissement	28,000
Créance sur la B.E.R.B	1,003	Créance sur la B.E.R.B	1,003
TOTAL	<u>551,271</u>	TOTAL	<u>551,271</u>

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI (BRB)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

34. HORS BILAN (SUITE)

		HORS BILAN 2014	
		BIF 000.000	
ACTIF		PASSIF	
Effets à l'encaissement	3	Créditeurs pour effets à l'encaissement	3
Crédit AID	113	Engagement Regideso/AID	113
Dépôts titres à découvert	1,216	Déposant titres BIRD	302
		Déposant titres AID	76
		Déposant titres OTBU ex-Tutelle	15
		Déposant titres CADEBU	465
		Déposant titres BAD	325
		Déposant titres MIGA	33
Crédits Chinois à l'État du Burundi	41,005	Engagements du Burundi envers la Chine	41,005
Crédit URSS à l'État du Burundi	2,125	Engagement du Burundi envers l'URSS	2,125
Effet Crédit d'équipement	11,101	Crédit d'équipement	11,101
Crédit de trésorerie	580	Effet Crédit de trésorerie	580
Prêt Coréens à l'État du Burundi	28	Engagements du Burundi envers la Corée	28
		Engagements du Burundi envers la	
Prêts Belges à l'État du Burundi	929	Belgique	929
Actes de caution/marchandises	232	Déposants actes de cautionnement	232
Enregistré pour ordre CD			
Gouvernementaux	2,638	Provisions pour CD Gouvernementaux	2,638
Enregistr. pour ordre Cautions			
Importateurs	23	Cautions versées par importateurs	23
Cautions sortie véhicule	5	Créditeur caution véhicules	5
Bons du Trésor	170,800	Comptes bons du Trésor	170,800
Obligations du trésor	77,100	Comptes obligations du Trésor	77,100
Nantissement B/T	32,704	B/T inscrits en nantissement	32,704
Nantissement O/T	17,000	O/T inscrits en nantissement	17,000
Créance sur la B.E.R.B	1,003	Créance sur la B.E.R.B	1,003
TOTAL	<u>358,605</u>	TOTAL	<u>358,605</u>

35. DONNÉES COMPARATIVES

Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer aux changements de la présentation des états financiers pour l'exercice.